

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

DEL-2026-26

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2026

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
14

Présents : 6
Pouvoirs : 4
Votants : 10
Ne prend pas part : 0

Les administrateurs

Jean-Noël AQUA
Florence BERTHOUT
Stéphanie BONNEAU
Isabelle CHATAIGNER
Irénee FREROT
Sylvain GILAT
Luc LEBON
Jean-Pierre LECOQ
Tessa MARCEAU
Charles MERGEY
Marc RENNER
Marine ROSSET
Paul SIMONDON
Mélody TONOLLI

La Présidente

Mélody TONOLLI

La Secrétaire de séance

Tessa MARCEAU

L'an deux mille vingt-six, le 10 juillet 2026 à 14h30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 29/06/2026 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Mélody TONOLLI.

Objet : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE L'ESPCI PARIS PSL

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et en particulier l'article R2221-24 et suivants, relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2023 DRH 27 du 20 juin 2023 modifiant la délibération D2130-1° des 10 et 11 décembre 1990 relative au statut particulier applicable au corps des professeurs de l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielles de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles ;

Vu la délibération DEL 2026-07 du 4 février 2026 relative aux modifications apportées au tableau des emplois de l'ESPCI ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 02 juillet 2026 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois et des effectifs de l'ESPCI en raison des motifs explicités dans le rapport de présentation ;

Sur la proposition de Madame la Présidente,

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le tableau des emplois de l'ESPCI Paris est fixé ce jour conformément au tableau annexé à :

- 179,3 postes permanents
 - 244 postes financés par des recettes externe
 - 8,5 postes non permanents en accroissement temporaire d'activité
- SOIT 432,8 postes au tableau des emplois



Article 2 : Les emplois de l'ESPCI Paris sont ouverts aux agents titulaires par voie de mutation ou de détachement, ainsi qu'aux agents contractuels lorsque les besoins du service le justifient, lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi correspondant aux fonctions, dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire ou pour répondre à un accroissement temporaire d'activité selon les informations portées dans le tableau annexé. Seuls les emplois comportant la mention expresse « contractuel » dans ce tableau peuvent être ouverts aux agents contractuels.

Article 3 : Les dépenses sont inscrites au chapitre 012 du budget de la Régie ESPCI.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance

La Présidente

Tessa MARCEAU

Mélody TONOLLI